



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, code 70

Hebdomadaires régionaux Montréal, Laval, Montérégie

Projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif

Consultation du dossier et possibilité de requérir une audience publique

Du 28 juillet au 12 septembre 2016

Québec, le 28 juillet 2016 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend publics aujourd'hui le 28 juillet, à la demande du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au *Projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif* par CDPQ Infra inc, filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Les documents sont accessibles à la population dans le cadre du mandat d'information et de consultation du dossier par le public qui débute, aujourd'hui, le 28 juillet 2016 et se terminera le 12 septembre prochain.

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut demander la tenue d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. À moins qu'il ne juge la demande frivole, le ministre confie au BAPE le mandat d'enquêter et de consulter la population sur le projet dans le cadre d'une audience publique.

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques peut aussi décider de confier au BAPE le mandat d'enquêter et, si les circonstances s'y prêtent, de procéder à une médiation en environnement. Ce mandat se déroule, en principe, entre la ou les personnes ayant adressé une demande d'audience publique et le promoteur du projet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 12 septembre prochain, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque de Verdun, 5955, rue Bannantyne, Montréal ;
- Bibliothèque de Saint-Henri, 4707, rue Notre-Dame Ouest, Montréal ;
- Bibliothèque Georges-Vanier, 2540, rue Workman, Montréal ;
- Bibliothèque de Côte-des-Neiges, 5290, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal ;
- Bibliothèque de Salaberry, 4170, rue de Salaberry, Montréal ;
- Bibliothèque Yves-Thériault, 670, rue de la Place publique, Laval ;
- Bibliothèque Georgette-Lepage, 7855, avenue San Francisco, Brossard ;
- Bibliothèque de Roxboro, 110, rue Cartier ;
- Bibliothèque de Sainte-Anne-de-Bellevue, 40, rue Saint-Pierre ;
- Bibliothèque de Kirkland, 17100, boulevard Hymus ;
- Bibliothèque de Pointe-Claire, 100, avenue Douglas-Shand ;
- Bibliothèque de Deux-Montagnes, 200, rue Henri-Dunant ;

- Bibliothèque de Dorval, 1401, chemin Bord du Lac ;
- Bibliothèque Mont Royal, 1967, boulevard Graham.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 12 septembre 2016, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique.

Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

LE PROJET

Le projet du réseau électrique métropolitain de transport collectif compterait 67 km de corridors de rails à deux directions et s'appuierait sur la Gare centrale de Montréal comme centre névralgique à partir duquel se déploierait quatre antennes d'un réseau de métro léger entièrement automatisé soit l'antenne Rive-Sud, l'antenne Sainte-Anne-de-Bellevue, l'antenne Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau et l'antenne Deux-Montagnes. Ce nouveau réseau, intégré au réseau métropolitain de bus, de métro et de trains de banlieue, compterait 24 stations, 13 stationnements incitatifs et 9 terminus d'autobus permettant de relier la rive sud via le nouveau pont Champlain, la rive nord, Laval et l'Ouest de l'île de Montréal à la Gare centrale de Place Bonaventure.

Le promoteur de ce projet, CDPQ Infra inc, estime le coût de son projet de transport collectif à 5,5 milliards \$. Il serait en service 7 jours sur 7, 20 heures par jour et les premières rames seraient mises en service à la fin de l'année 2020. Selon le promoteur, le projet permettrait une diminution des gaz à effet de serre de 16 800 tonnes par année par rapport à l'utilisation d'autres moyens de transport.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Luc Nolet, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 535 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : reseau-electrique-metropolitain@bape.gouv.qc.ca.

– 30 –

Source : Luc Nolet
Conseiller en communication
418 643-7447, poste 535 ou 1 800 463-4732

P.j. : Fiche technique

Fiche technique

Antenne Rive-Sud

- construction d'une station terminale, d'un atelier-dépôt, d'un stationnement incitatif de 3 000 cases et d'un terminus d'autobus dans le quadrant Sud de l'échangeur de l'A-10/A-30 à Brossard en zone agricole ;
- construction d'un pont d'étagement routier enjambant l'A-10 au niveau de la montée Gobeil ;
- construction d'une nouvelle bretelle aérienne pour le passage au-dessus de l'A-30 ;
- construction d'un pont d'étagement au-dessus de la voie ferrée du CN et des boulevards Malo et Leduc ;
- réaménagement des ponts d'étagement existants à l'échangeur Taschereau ;
- démolition du tunnel Chevrier ;
- abandon du stationnement Chevrier ;
- construction de la station du Quartier ;
- construction de la station Panama, d'un stationnement incitatif souterrain de 700 cases et d'un terminus d'autobus ;
- construction de la station Île-des-Sœurs ;
- construction d'un nouveau pont ferroviaire double à l'Île-des-Sœurs pour la traversée du chenal de l'Île-des-Sœurs ;
- construction d'une plate-forme aérienne sur les terrains de la Pointe-Saint-Charles dans l'axe de la rue Marc-Cantin ;
- construction d'une bretelle ferroviaire pour rejoindre l'atelier d'entretien de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) à Pointe-Saint-Charles utilisé comme centre d'entretien principal ;
- construction d'un tunnel en tranchée puis dans le roc sous le canal Lachine dans le secteur du Havre sur près de 3 km ;
- construction d'une plate-forme aérienne à la sortie du tunnel au niveau de la rue Ottawa longeant les voies surélevées du CN avant de s'y joindre ;
- réaménagement des voies et des quais 9 à 12 de la Gare centrale ;
- installation de 15 km de rails dans les deux directions ;
- installation de poteaux caténaires et pantographes entre les deux voies ;

Antenne Deux-Montagnes

- conversion de l'atelier d'entretien et du garage de l'AMT à Saint-Eustache ;
- transformation de la ligne de banlieue Deux-Montagnes sur environ 31 km jusqu'à la Gare centrale ;
- reconstruction et réaménagement des douze stations de la ligne de train de banlieue de Deux-Montagnes ;
- construction de deux ponts ferroviaires sur la rivière des Prairies ;
- construction de deux ponts ferroviaires sur la rivière des Mille-Îles ;
- construction d'une station de correspondance avec la ligne Mascouche de l'AMT à proximité du tunnel du Mont-Royal ;
- construction de voies routières étagées ;

- construction de voies ferroviaires étagées ;
- doublement de ponts d'étagement existants ;
- blocage de rues et élimination de 16 passages à niveau ;

Antenne Sainte-Anne-de-Bellevue

- croisement étagé à la jonction entre l'antenne Sainte-Anne-de-Bellevue et l'antenne Deux-Montagnes ;
- construction de deux voies ferrées sur près de 16 km à partir de l'A13 en empruntant en partie ou en totalité par voie aérienne l'embranchement Doney ;
- doublement du viaduc ferroviaire existant au-dessus de l'A-40 ;
- aménagement de cinq stations à Sainte-Anne-de-Bellevue, Kirkland, Pointe-Claire, Des Sources et A-13 ;
- construction de quatre terminus d'autobus et de quatre stationnements incitatifs aux stations Sainte-Anne-de-Bellevue, Pointe-Claire, Kirkland et A-13 ;
- acquisition totale ou partielle de plusieurs lots ;

Antenne de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau

- construction d'un aiguillage au sol à partir de l'antenne Sainte-Anne-de-Bellevue ;
- construction d'un viaduc aérien longeant l'axe des boulevards Hymus/Henri-Bourassa, Alfred-Nobel à l'est, Avenue Marie-Curie, Frédéric-Banting, Albert-Einstein et Alexander-Flemming ;
- construction de la station aérienne au cœur du Technoparc ;
- perçage d'un tunnel à simple voie sous les pistes de l'aéroport Montréal-Trudeau ;
- aménagement de la Station Aéroport au niveau du stationnement souterrain ;

Répercussions

- empiètement et modification de l'habitat du poisson (chenal de l'île-des-Sœurs, rivière des Prairies, rivière des Mille-Îles, ruisseau des Prairies et ruisseau Bertrand) ;
- déviation du ruisseau des Prairies ;
- destruction d'habitats aquatiques ;
- perturbation des activités de migration ;
- perturbation des activités de pêche sportive ;
- perte de milieux humides ;
- perte et dommage à la végétation riveraine et aquatique ;
- atteinte à la qualité de l'eau ;
- impacts sur le niveau de la nappe phréatique au moment du perçage de tunnel ;
- perte de superficie agricole ;
- perte d'une partie du bois de Brossard/Bois de la Prairie/Carignan ;
- perte de superficies végétalisées et dommage à la végétation terrestre ;
- impacts potentiels sur les sols et les eaux contaminés ;
- impacts potentiels sur le patrimoine et les vestiges archéologiques ;
- impacts sur les espèces à statut particulier comme la couleuvre brune ;
- perturbation d'activités industrielles ;
- travaux de déblai et de remblai ;
- impact sur le niveau sonore ;
- nuisances pendant les travaux (circulation, bruit, poussières) ;
- acquisitions de terrains et de servitudes ;
- travaux de nuit.